

Récupération du loyer versé lors de la vente

Par val, le 19/08/2009 à 10:22

Bonjour,

comme je vous le signalais précédemment je paie la totalité du crédit immobilier soit 1246 euros par mois c'est à dire ma part (623 €) plus celle de mon ex-mari à titre de loyer (623€).Nous avons 3 enfants dont j'ai la garde .

On m'a dit que je récupererais une partie de cette somme à la vente de la maison . Sur quel mode de calcul se base -t-on ?

Merci de votre réponse.

Val